

Sujet : [INTERNET] Eolien

De : Pierre de LA SERRE <pbdl01@yahoo.fr>

Date : 08/11/2021 06:50

Pour : "pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr>

Bonjour Monsieur,

Je suis fermement opposé à l'éolien car il génère:

- une production aléatoire et intermittente
- de la déforestation
- des postes de livraison supplémentaires et des lignes électriques souterraines supplémentaires
- un bruit entêtant
- des acouphènes
- des troubles du comportement et de santé chez les hommes et les animaux
- des insomnies
- des effets stroboscopiques
- des projections dangereuses e cas d'incendie et de glace en hiver

des effets contre-nature:

- destruction de la biodiversité
- des paysages défigurés
- des sols pollués avec 1 500 tonnes de béton et de ferrailles
- des élevages impactés
- une aggravation du risque d'incendie car une éolienne interdit 100 ha aux bombardiers d'eau

qu'il coûte:

- un prix augmenté du kw/h
- un déficit important pour la France au profit de groupes étrangers
- un soutien financier massif aux frais du contribuable

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées

Pierre de La Serre

Sujet : [INTERNET] Enquete publique Lupsault

De : Lynda Barrett <lyndabarrett08@gmail.com>

Date : 08/11/2021 09:37

Pour : "pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr>

Copie à : Damien Barrett <damiensbarrett4@gmail.com>

Monsieur/ Madame,

Nous avons acheté notre maison à Sallerit il y a 3 ans, nous avons payé un prix élevé. Pour la tranquillité, la vue et la merveilleuse faune qui nous entoure. Je suis maintenant un micro entrepreneur enregistré avec mon entreprise répertoriée comme un Chambre D'hote.

En raison du Covid, nous n'avons pas été en mesure de capitaliser sur notre activité. Nous avons investi dans notre propriété et fait d'importantes rénovations pour l'améliorer. Mais nous perdrons la chance d'amener des touristes dans notre région avec les éoliennes. Personne ne voudra risquer sa santé ou une campagne contaminée. Notre maison se dévaluera et notre tranquillité sera perdue. Qui nous indemnisera pour la perte d'affaires potentielles?

Nous regardons directement sur la campagne où les éoliennes proposées doivent être érigées. Nous sommes trop proches, personne n'a pris en considération notre distance. Nous serons l'habitation la plus proche.. Nous sommes très troublés par cette proposition. Je suis asthmatique et j'ai pris l'air pur à la campagne. Je ne veux pas de la pollution ou des dommages potentiels pour la santé causés par l'énergie créée par les éoliennes.

Nous ne pensons pas que nous pourrions rester dans cette région, si cela va de l'avant, ce village ne prospérera pas sans que les gens se déplacent dans la région. Nous apportons le tourisme et nos revenus. Nous sommes profondément traumatisés par la proposition de ces éoliennes. La belle faune sera à jamais perturbée, affectée par ce changement horrible de leur environnement.

Nous nous opposons fermement à cette proposition.

Lynda et Damien Barrett
2 Chemin Pierreux
Sallerit 16140
Lupsault

Sent from [Mail](#) for Windows 10

Sujet : [INTERNET] Enquête publique, parc éolien de LUPSAULT

De : Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com>

Date : 08/11/2021 10:08

Pour : pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

Marcel PUYGRENIER
4 Lieu dit Bachellerie
16420 Saulgond
marcel.puygrenier@gmail.com

Observations enquête publique projet éolien de la société PARC EOLIEN DE LUPSAULT

Madame Paulette MICHEL
Commissaire Enquêtrice

Madame la Commissaire,

Je vous prie de donner un avis défavorable à ce projet pour la raison suivante:

- la présence d'éoliennes peut être dangereuse pour la santé, la cour d'appel de Toulouse reconnaît que des éoliennes installées près d'une habitation dans un village du Tarn à la limite de l'Hérault sont nocives pour la santé.
- personnellement j'habite à 1 700 m du parc éolien de Lesterps/Saulgond. Les aérogénérateurs ont été mis en service en 2011 et depuis 2015, je souffre d'acouphènes qui peuvent être liés au fonctionnement de cette installation.
- ci-dessous et en pièce jointe un article de France bleu Hérault :

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/des-eoliennes-du-parc-regional-du-languedoc-roussillon-nefastes-pour-des-habitants-du-tarn-1635933761>

Les éoliennes peuvent être nocives pour la santé, un exploitant condamné dans le Tarn

Mercredi 3 novembre 2021 à 18:22 - Par [Stefane Pocher](#), [France Bleu Hérault](#)

C'est une première en France : la cour d'appel de Toulouse reconnaît que des éoliennes installées près d'une habitation dans un village du Tarn à la limite de l'Hérault sont nocives pour la santé. L'exploitant a été condamné à indemniser les riverains à hauteur de 128.000 euros.

"C'est un soulagement. Vous n'imaginez pas. Notre joie est immense. Notre souffrance est enfin reconnue après tant d'années de procédure judiciaire." Christel et Luc Fockaert savourent ce qui leur

paraissait impossible il y a encore six ans. Ce couple de Belges vient de gagner en appel contre les exploitants d'un parc éolien installé sur les hauteurs de Fontrieu, dans le parc régional du Haut Languedoc.

Des éoliennes nuisibles pour les riverains

Les nuisances sonores et visuelles dégagées constituent **un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé**. Voilà ce que dit l'arrêt prononcé le 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse. La souffrance dénoncée et la dévaluation de la maison des Fockaert sont reconnus en appel, ce qui n'avait pas été le cas en première instance. "C'est inédit en France sur le plan sanitaire" précise Alice Terrasse l'avocate des plaignants.

Les éoliennes ont été installées sur les hauteurs de Fontrieu en 2008 sur un terrain communal. Du village, l'équipement est invisible, mais **le bruit est perceptible pour les plus proches riverains** en fonction de l'orientation du vent dominant (nord-ouest) et de la puissance des éoliennes installées sur des têtes rotatives. Les lumières blanches, agressives de jour comme de nuit suite à un dysfonctionnement technique ont été remplacées par un éclairage rouge dès 2015. C'est à dire, sept ans après leur mise en fonctionnement.

"Nous avons passé des heures à tenter de joindre un technicien. Personne ne répondait. Nous avons été abandonnés à notre sort", expliquent-ils. L'éolienne la plus proche se trouve en effet à 700 mètres de leur habitation.

En 2015, les plaignants décident de quitter le corps de ferme acheté en 2004. L'habitation avait été rénovée et en partie transformée en gîte. *"Vivre ici, était devenu insupportable. Les premiers symptômes ne sont pas apparus immédiatement"* précisent Christel et Luc.

Maux de tête, vertiges, fatigue, acouphènes, tachycardie, perte de connaissance



"Notre calvaire est enfin reconnu. Nous espérons que cette victoire donnera du courage à d'autres victimes"- Chritelle et Luc Fockaert.

En première instance, ce couple a été débouté par le tribunal de Castres début 2020. Christel et Luc réclamaient 350.000 euros de dommages-intérêts. Les juges reconnaissent à l'époque les nuisances sonores, mais pas de manière anormale. La cour d'appel de Toulouse n'a pas la même lecture des expertises réalisées : elle reconnaît la **réalité d'un syndrome des éoliennes**, entraînant une altération de l'état de santé, défini d'ailleurs par l'OMS comme un état de bien-être physique mental et social.

Maux de tête, nausées, saignements de nez ou encore troubles du sommeil : la liste des symptômes associés aux éoliennes est longue, selon des riverains. Le syndrome des éoliennes est **une maladie non reconnue comme telle**, mais qui impacte les personnes vivant à proximité. En France, la distance entre habitations et éoliennes est fixée à 500 mètres.

Le syndrome des éoliennes toucherait de plus en plus de personnes vivant à proximité d'éoliennes

Le parc régional du Haut Languedoc est le parc le plus impacté en Occitanie par ces équipements. L'autorisation porte sur 300 ouvrages au grand maximum, 80 % des équipements ont été installés. Les préfets de l'Hérault et du Tarn se sont engagés à ce que le seuil ne soit pas dépassé, assure Emmanuel Forichon, représentant dans le Tarn du collectif [Toutes nos Energies](#), opposé à la prolifération de l'industrie éolienne dans les territoires ruraux.

"Il faut que les pouvoirs publics aient une vraie prise de conscience. Ils ne peuvent pas être toujours dans le déni. Les éoliennes sont source de nuisances sonores et visuelles. Et aujourd'hui, le tribunal le confirme, elles ont un impact sur la santé."



**"Ce jugement doit servir d'exemple et en inciter d'autres à déposer des recours"-
Emmanuel Forichon, du collectif Toutes nos Energies**

Les exploitants du parc éolien vont devoir indemniser les riverains à hauteur de **110.000 euros** (dommages-intérêts et remboursements de frais). Ils avaient jusqu'au 8 octobre dernier pour se pourvoir en cassation. Ce n'est pas le cas, assurent les plaignants.

Cette information doit être portée à la connaissance du public et spécialement aux élus qui sont invités à donner leur avis.

Vous remerciant de prendre en compte cette information,

Veillez agréer, Madame la Commissaire Enquêtrice, l'expression de ma respectueuse considération.

Marcel Puygrenier

—Pièces jointes : —

Les éoliennes peuvent être nocives pour la santé, un exploitant condamné dans le Tarn.pdf

30 octets

Les éoliennes peuvent être nocives pour la santé, un exploitant condamné dans le Tarn

Mercredi 3 novembre 2021 à 18:22 -

Par Stefane Pocher, France Bleu Hérault

C'est une première en France : la cour d'appel de Toulouse reconnaît que des éoliennes installées près d'une habitation dans un village du Tarn à la limite de l'Hérault sont nocives pour la santé. L'exploitant a été condamné à indemniser les riverains à hauteur de 128.000 euros.



Eoliennes installées sur les hauteurs de Fontrieu dans le Tarn © Radio France - Stéphane Pocher

C'est un soulagement. Vous n'imaginez pas. Notre joie est immense. Notre souffrance est enfin reconnue après tant d'années de procédure judiciaire." Christel et Luc Fockaert savourent ce qui leur paraissait impossible il y a encore six ans. Ce couple de Belges vient de gagner en appel contre les exploitants d'un parc éolien installé sur les hauteurs de Fontrieu, dans le parc régional du Haut Languedoc.

Des éoliennes nuisibles pour les riverains

Les nuisances sonores et visuelles dégagées constituent **un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé**. Voilà ce que dit l'arrêt prononcé le 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse. La souffrance dénoncée et la dévaluation de la maison des Fockaert sont reconnus en appel, ce qui n'avait pas été le cas en première instance. "C'est inédit en France sur le plan sanitaire" précise Alice Terrasse l'avocate des plaignants.

Les éoliennes ont été installées sur les hauteurs de Fontrieu en 2008 sur un terrain communal. Du village, l'équipement est invisible, mais **le bruit est perceptible pour les plus proches riverains** en fonction de l'orientation du vent dominant (nord-ouest) et de la puissance des éoliennes installées sur des têtes rotatives. Les lumières blanches, agressives de jour comme de nuit suite à un dysfonctionnement technique ont été remplacées par un éclairage rouge dès 2015. C'est à dire, sept ans après leur mise en fonctionnement.

"Nous avons passé des heures à tenter de joindre un technicien. Personne ne répondait. Nous avons été abandonnés à notre sort", expliquent-ils. L'éolienne la plus proche se trouve en effet à 700 mètres de leur habitation.

En 2015, les plaignants décident de quitter le corps de ferme acheté en 2004. L'habitation avait été rénovée et en partie transformée en gîte. *"Vivre ici, était devenu insupportable. Les premiers symptômes ne sont pas apparus immédiatement"* précisent Christel et Luc.

Maux de tête, vertiges, fatigue, acouphènes, tachycardie, perte de connaissance

"Notre calvaire est enfin reconnu. Nous espérons que cette victoire donnera du courage à d'autres victimes"- Chritelle et Luc Fockaert.

En première instance, ce couple a été débouté par le tribunal de Castres début 2020. Christel et Luc réclamaient 350.000 euros de dommages-intérêts. Les juges reconnaissaient à l'époque les nuisances sonores, mais pas de manière anormale. La cour d'appel de Toulouse n'a pas la même lecture des expertises réalisées : elle reconnaît la **réalité d'un syndrome des éoliennes**, entraînant une altération de l'état de santé, défini d'ailleurs par l'OMS comme un état de bien-être physique mental et social.

Maux de tête, nausées, saignements de nez ou encore troubles du sommeil : la liste des symptômes associés aux éoliennes est longue, selon des riverains. Le syndrome des éoliennes est **une maladie non reconnue comme telle**, mais qui impacte les personnes vivant à proximité. En France, la distance entre habitations et éoliennes est fixée à 500 mètres.

Le syndrome des éoliennes toucherait de plus en plus de personnes vivant à proximité d'éoliennes

Le parc régional du Haut Languedoc est le parc le plus impacté en Occitanie par ces équipements. L'autorisation porte sur 300 ouvrages au grand maximum, 80 % des équipements ont été installés. Les préfets de l'Hérault et du Tarn se sont engagés à ce que le seuil ne soit pas dépassé, assure Emmanuel Forichon, représentant dans le Tarn du collectif [Toutes nos Energies](#), opposé à la prolifération de l'industrie éolienne dans les territoires ruraux.

"Il faut que les pouvoirs publics aient une vraie prise de conscience. Ils ne peuvent pas être toujours dans le déni. Les éoliennes sont source de nuisances sonores et visuelles. Et aujourd'hui, le tribunal le confirme, elles ont un impact sur la santé."

"Ce jugement doit servir d'exemple et en inciter d'autres à déposer des recours" - Emmanuel Forichon, du collectif Toutes nos Energies

Les exploitants du parc éolien vont devoir indemniser les riverains à hauteur de **110.000 euros** (dommages-intérêts et remboursements de frais). Ils avaient jusqu'au 8 octobre dernier pour se pourvoir en cassation. Ce n'est pas le cas, assurent les plaignants.

Ces éoliennes constituent une manne financière pour les collectivités : les six éoliennes de Fontrieu rapportent 100.000 euros par an à la communauté de communes.

Sujet : [INTERNET] Fwd: Jugement impact éoliennes sur la santé

De : Jean claude CHERICI <ventdebout1617@orange.fr>

Date : 08/11/2021 13:32

Pour : pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

Bonjour Madame

Suite à notre conversation de ce jour en la Mairie de Lupsault pour l'Enquête Publique sur le projet éolien de Lupsault, voici le jugement dont je vous ai parlé.

Vous en souhaitant bonne réception et ayant apprécié votre écoute

Cordialement

Marie-Pierre COUTIN

2 rue Haute - Sallerit

16140 LUPSAULT=

—Pièces jointes : —

Les éoliennes peuvent être nocives pour la santé, un ex_ploitant condamné dans le Tarn.pdf

30 octets

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/des-eoliennes-du-parc-regional-du-languedoc-roussillon-nefastes-pour-des-habitants-du-tarn-1635933761>

Les éoliennes peuvent être nocives pour la santé, un exploitant condamné dans le Tarn

Mercredi 3 novembre 2021 à 18:22 -

Par Stefane Pocher, France Bleu Hérault

C'est une première en France : la cour d'appel de Toulouse reconnaît que des éoliennes installées près d'une habitation dans un village du Tarn à la limite de l'Hérault sont nocives pour la santé. L'exploitant a été condamné à indemniser les riverains à hauteur de 128.000 euros.



Eoliennes installées sur les hauteurs de Fontrieu dans le Tarn © Radio France - Stéphane Pocher

C'est un soulagement. Vous n'imaginez pas. Notre joie est immense. Notre souffrance est enfin reconnue après tant d'années de procédure judiciaire." Christel et Luc Fockaert savourent ce qui leur paraissait impossible il y a encore six ans. Ce couple de Belges vient de gagner en appel contre les exploitants d'un parc éolien installé sur les hauteurs de Fontrieu, dans le parc régional du Haut Languedoc.

Des éoliennes nuisibles pour les riverains

Les nuisances sonores et visuelles dégagées constituent **un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé**. Voilà ce que dit l'arrêt prononcé le 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse. La souffrance dénoncée et la dévaluation de la maison des Fockaert sont reconnus en appel, ce qui n'avait pas été le cas en première instance. "C'est inédit en France sur le plan sanitaire" précise Alice Terrasse l'avocate des plaignants.

Les éoliennes ont été installées sur les hauteurs de Fontrieu en 2008 sur un terrain communal. Du village, l'équipement est invisible, mais **le bruit est perceptible pour les plus proches riverains** en fonction de l'orientation du vent dominant (nord-ouest) et de la puissance des éoliennes installées sur des têtes rotatives. Les lumières blanches, agressives de jour comme de nuit suite à un dysfonctionnement technique ont été remplacées par un éclairage rouge dès 2015. C'est à dire, sept ans après leur mise en fonctionnement.

"Nous avons passé des heures à tenter de joindre un technicien. Personne ne répondait. Nous avons été abandonnés à notre sort", expliquent-ils. L'éolienne la plus proche se trouve en effet à 700 mètres de leur habitation.

En 2015, les plaignants décident de quitter le corps de ferme acheté en 2004. L'habitation avait été rénovée et en partie transformée en gîte. *"Vivre ici, était devenu insupportable. Les premiers symptômes ne sont pas apparus immédiatement"* précisent Christel et Luc.

Maux de tête, vertiges, fatigue, acouphènes, tachycardie, perte de connaissance

"Notre calvaire est enfin reconnu. Nous espérons que cette victoire donnera du courage à d'autres victimes"- Chritelle et Luc Fockaert.

En première instance, ce couple a été débouté par le tribunal de Castres début 2020. Christel et Luc réclamaient 350.000 euros de dommages-intérêts. Les juges reconnaissaient à l'époque les nuisances sonores, mais pas de manière anormale. La cour d'appel de Toulouse n'a pas la même lecture des expertises réalisées : elle reconnaît la **réalité d'un syndrome des éoliennes**, entraînant une altération de l'état de santé, défini d'ailleurs par l'OMS comme un état de bien-être physique mental et social.

Maux de tête, nausées, saignements de nez ou encore troubles du sommeil : la liste des symptômes associés aux éoliennes est longue, selon des riverains. Le syndrome des éoliennes est **une maladie non reconnue comme telle**, mais qui impacte les personnes vivant à proximité. En France, la distance entre habitations et éoliennes est fixée à 500 mètres.

Le syndrome des éoliennes toucherait de plus en plus de personnes vivant à proximité d'éoliennes

Le parc régional du Haut Languedoc est le parc le plus impacté en Occitanie par ces équipements. L'autorisation porte sur 300 ouvrages au grand maximum, 80 % des équipements ont été installés. Les préfets de l'Hérault et du Tarn se sont engagés à ce que le seuil ne soit pas dépassé, assure Emmanuel Forichon, représentant dans le Tarn du collectif [Toutes nos Energies](#), opposé à la prolifération de l'industrie éolienne dans les territoires ruraux.

"Il faut que les pouvoirs publics aient une vraie prise de conscience. Ils ne peuvent pas être toujours dans le déni. Les éoliennes sont source de nuisances sonores et visuelles. Et aujourd'hui, le tribunal le confirme, elles ont un impact sur la santé."

"Ce jugement doit servir d'exemple et en inciter d'autres à déposer des recours" - Emmanuel Forichon, du collectif Toutes nos Energies

Les exploitants du parc éolien vont devoir indemniser les riverains à hauteur de **110.000 euros** (dommages-intérêts et remboursements de frais). Ils avaient jusqu'au 8 octobre dernier pour se pourvoir en cassation. Ce n'est pas le cas, assurent les plaignants.

Ces éoliennes constituent une manne financière pour les collectivités : les six éoliennes de Fontrieu rapportent 100.000 euros par an à la communauté de communes.

Sujet : [INTERNET] Fwd: Projet éolien Lupsault 16140
De : Jean claude CHIERICI <ventdebout1617@orange.fr>
Date : 08/11/2021 15:46
Pour : pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

Message: Madame la Préfète, Nous regrettons le non-respect des recommandations du "Guide des bonnes pratiques de l'éolien en pays du Ruffécois" dont Lupsault fait partie et qui prévoit leurs installations à 800 mètres des habitations (guide rédigé par les élus et les promoteurs) que vous avez reçu en préfecture le 02 mars 2020. Ces trois futures éoliennes de 200 mètres de hauteur en bout de pâles sont très près des hameaux de Sallerit et du Vivier-Jusseau (en Charente Maritime). La Charente nord paie un "lourd tribut" dans le choix d'implantations d'éoliennes et les "cul-terreux" que nous sommes ne peuvent que subir, leur avis, quand ils peuvent ou osent l'exprimer, n'est pas pris en compte . Où se situe le respect de l'adhésion populaire ? Nous ne sommes pas contre les éoliennes, mais contre leurs implantations anarchiques et cumulées qui ne respectent pas l'environnement. Nous constatons une perte significative de la valeur des biens immobiliers, des nuisances pour les riverains les plus proches, sans évoquer l'impact sur la faune, et notamment les oiseaux dont certaines espèces protégées sont en voie de disparition (la Pie-grièche écorcheur, la Outarde Canepetière, l'Oedicnème criard et surtout le Circaète Jean-Leblanc) les Chauves-souris et l'Avifaune en général, ce qui est notre cas (voir l'avis de la MRAE) , sans évoquer « l'agroforesterie » . Quel sera le poids des avis des communes situées dans un rayon de 6 km autour des éoliennes, sachant que certaines n'en auront aucune nuisance ! Sera-t-il plus important que le simple avis des habitants concernés ? Ce courrier n'aura peut-être pas ni votre attention, ni votre écoute, mais il a le mérite d'exister. En espérant que vous serez aussi sensible que nous à préserver ces départements des Charentes. Je vous prie d'accepter, Madame la Préfète, mes respectueuses salutations. Jean-Claude CHIERICI 2 rue Haute SALLERIT 16140 LUPSAULT
Caractères de sécurité.: *****

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable

De : Thibault de Mas Latrie <thibault.demaslatrie@gmail.com>

Date : 08/11/2021 21:49

Pour : pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

Madame, monsieur,

Dans le cadre d'une sollicitation publique sur notre avis sur ce projet de parc éolien à courcome, je tiens à vous faire part de mon désaccord.

Habitant de Paizay Naudouin, j'ai ce sentiment d'encerclement par des piques autour de chez moi qui augmente fortement la sensation de stress, les flash lumineux issue des avertisseurs d'éolienne transforme le paysage nocturne en une immense clarté flashante créant réellement des troubles du sommeil.

Par ailleurs, mon avis sur l'éolien est que c'est une erreur écologique majeur avec une augmentation des émissions de CO2 en France du fait du très mauvais rendement de la production éolienne qui oblige le démarrage de centrales thermiques au gaz pour compenser l'absence de production éolienne en cas d'absence de vent, alors que la France était jusqu'à maintenant championne dans le faible niveau de CO2 émis du fait du nucléaire et de l'hydroélectricité.

Merci de l'attention que vous porterez à mon mail

Thibault de mas latrie
Habitant de Paizay Naudouin